



Baisse taux crédit immobilier refusé

Par **titibled**, le **16/06/2016** à **21:59**

Mon emprunt immobilier contracté en 2003 sur 25 ans a été mis au contentieux en 2006 suite à des retards de paiement. La situation a été régularisé en 6 mois, mais en 2009, l'incident s'est répété. Mais, depuis ce retard a été largement rattrapé. J'ai bénéficié de 2 baisses de taux en 2014 et 2015 correspondant à des baisse de la durée de crédit restante.

Dernièrement, mon dossier a changé de mains et cette nouvelle chargée me refuse la baisse alors que j'ai fait preuve de beaucoup de régularité. Cette position est elle normale ? Elle accepte de baisser ce taux à condition que j'augmente mes versements mensuels, est ce normal ? Merci d'avance